

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/126 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DU NIVEAU ET DU VOLUME FINANCIER DE LA FORMATION CONTINUE AGRICOLE

---

#### SEANCE DU 18 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès  
Mme CASTELLANI Pascaline à M. MOSCONI François  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. SIMEONI Gilles à M. ANGELINI Jean-Christophe  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

- VU** la motion déposée par Mmes et MM. Camille de ROCCA SERRA, Ange SANTINI, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Jean-Jacques PANUNZI, Nathalie RUGGERI, Valérie FRANCESCHI, Etienne SUZZONI, Diane BEDU-PASQUALAGGI, Anne-Marie NATALI,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel, amendant la motion,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, à l'unanimité, la motion amendée dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'importance des formations dans les domaines forestier et agricole qui contribuent fortement à l'orientation ou à la reconversion vers des emplois qualifiés trouvant des débouchés dans notre île qui regorge de potentialités agricoles,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour aucun appel d'offre concernant la formation continue agricole n'a été publié par la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année à venir, et que seuls les marchés triennaux en cours seraient reconduits à la rentrée 2014 pour un montant potentiel de 265 000 euros,

**CONSIDERANT** que ce manque de visibilité et la perspective d'une diminution des crédits ne sont pas sans conséquence sur les formations et les personnels des milieux professionnels concernés,

**CONSIDERANT** qu'il est d'une impérieuse nécessité pour notre économie d'assurer la pérennité de l'offre de formation dans les domaines agricole et forestier.

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** que les Brevets Professionnels Agricoles (BPA) et les Brevets Professionnels Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), formations qualifiantes indispensables à la certification des salariés et l'installation de jeunes agriculteurs, soient reconduits tacitement, chaque année, sur la programmation 2015-2021 sur les trois organismes de formation agricole, et que l'appel d'offres de la formation professionnelle répondant à des besoins exprimés par la profession soit lancé, dans les conditions habituelles, dans les tous prochains jours ».

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 juillet 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI